

Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2019/2213(BUD)	Procédure terminée
Orientations pour le budget 2020 - Section III		
Sujet 8.70.51 Budget 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		06/11/2019
		 LARROUTUROU Pierre	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 RESSLER Karlo	
		 TORVALDS Nils	
		 CORMAND David	
		 RZOŃCA Bogdan	
		 LAPORTE Hélène	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		20/01/2020
		 ANDROULAKIS Nikos	
	DEVE Développement		10/02/2020
		 TOBÉ Tomas	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
CONT Contrôle budgétaire	Président au nom de la commission	20/02/2020	
	 HOHLMEIER Monika		
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
EMPL Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission	23/01/2020	



ĐURIŠ
NICHOLSONOVÁ Lucia

ENVI	<u>Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</u>		09/01/2020
		 <u>CANFIN Pascal</u>	
ITRE	<u>Industrie, recherche et énergie</u>	Président au nom de la commission	11/12/2019
		 <u>BUȘOI Cristian-Silviu</u>	
IMCO	<u>Marché intérieur et protection des consommateurs</u>		18/02/2020
		 <u>MILLER Leszek</u>	
TRAN	<u>Transports et tourisme</u>		21/01/2020
		 <u>MARINESCU Marian-Jean</u>	
REGI	<u>Développement régional</u>		20/02/2020
		 <u>MOŹDŹANOWSKA Andżelika Anna</u>	
AGRI	<u>Agriculture et développement rural</u>	Président au nom de la commission	22/01/2020
		 <u>LINS Norbert</u>	
PECH	<u>Pêche</u>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	<u>Culture et éducation</u>		21/01/2020
		 <u>FRANZ Romeo</u>	
JURI	<u>Affaires juridiques</u>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	<u>Libertés civiles, justice et affaires intérieures</u>		20/01/2020
		 <u>RESSLER Karlo</u>	
AFCO	<u>Affaires constitutionnelles</u>		28/01/2020
		 <u>TAJANI Antonio</u>	
FEMM	<u>Droits de la femme et égalité des genres</u>		27/01/2020
		 <u>BIEDROŃ Robert</u>	
PETI	<u>Pétitions</u>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

28/05/2020	Vote en commission		
03/06/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0110/2020	
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0166/2020	Résumé
19/06/2020	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2213(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/02131

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE647.107	07/02/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE648.461	04/03/2020	EP	
Avis spécifique	ITRE	PE648.603	20/03/2020	EP	
Avis spécifique	TRAN	PE648.607	25/03/2020	EP	
Avis spécifique	CONT	PE648.626	27/03/2020	EP	
Avis spécifique	LIBE	PE648.629	27/03/2020	EP	
Avis spécifique	AGRI	PE648.511	30/03/2020	EP	
Avis spécifique	CULT	PE648.642	30/03/2020	EP	
Avis spécifique	FEMM	PE650.378	07/04/2020	EP	
Avis spécifique	IMCO	PE647.028	15/04/2020	EP	
Avis de la commission	AFET	PE646.992	20/04/2020	EP	
Avis spécifique	ENVI	PE648.615	20/04/2020	EP	
Avis spécifique	AFCO	PE650.505	20/04/2020	EP	
Avis spécifique	DEVE	PE650.368	21/04/2020	EP	
Avis spécifique	REGI	PE650.384	30/04/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0110/2020	03/06/2020	EP	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T9-0166/2020	17/06/2020	EP	Résumé

Orientations pour le budget 2020 - Section III

Le Parlement européen a adopté par 448 voix contre, 115 contre et 101 abstentions, une résolution sur les orientations générales pour la préparation du budget 2021, section III Commission.

Les députés ont rappelé que le budget 2021 devrait être le premier d'un cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 actualisé, réorienté et

ambitieux. Bien que le Parlement soit prêt à négocier le CFP depuis novembre 2018, le Conseil ne s'est pas engagé à ce jour dans des pourparlers dignes de ce nom avec le Parlement.

Faire face à la crise de la COVID-19: un budget destiné à protéger et à innover

Le Parlement a affirmé que le budget 2021 devrait en premier lieu viser à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et à soutenir la relance, en se fondant sur le pacte vert européen et la transformation numérique.

Le budget 2021 devrait représenter une part importante du plan de relance en vue de reconstruire l'économie de l'UE, de garantir la résilience et l'inclusion, tout en respectant les limites de la planète. La Commission est appelée à introduire un projet de budget pour 2021 qui tienne compte des priorités suivantes :

- protéger le bien-être et la santé des personnes contre les autres risques et les incidences sur l'environnement,
- créer des emplois de qualité et
- garantir la cohésion et la convergence sociales, économiques et territoriales, notamment par des investissements dans les PME et les secteurs les plus touchés par la crise, comme le tourisme, et dans le développement d'infrastructures et de services publics durables et dans les secteurs stratégiques, tels que le secteur de la santé, qui sont en première ligne pour lutter contre la crise.

Plan d'urgence

Le Parlement a réitéré sa demande visant à ce que la Commission propose, d'ici au 15 juin 2020, un plan d'urgence concernant le CFP, en prorogeant automatiquement les plafonds de 2020 afin d'assurer la continuité des programmes existants de l'Union, de les recentrer sur la prise en compte des conséquences de la crise et de mettre en place les nouveaux instruments et initiatives les plus urgents.

Réforme du système de ressources propres

Afin de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par la crise et d'atténuer la prédominance des contributions RNB au budget de l'Union, les députés estiment que de nouvelles ressources propres supplémentaires inscrites directement au budget de l'Union en tant que recettes générales devront jouer un rôle clé à partir de 2021.

Le Parlement a indiqué que les propositions de la Commission relatives aux ressources propres de mai 2018 constituaient un bon point de départ et il a rappelé qu'il ne donnera pas son approbation pour le CFP 2021-2027 sans un accord sur la réforme du système des ressources propres de l'Union, y compris l'introduction d'un panier de nouvelles ressources propres.

Proposer des solutions aux défis sociaux, environnementaux, économiques et financiers

Le Parlement a confirmé sa position selon laquelle les crédits d'engagement pour la période 2021-2027 devraient être fixés à 1.324,1 milliards d'EUR aux prix de 2018, soit 1,3 % du revenu national brut (RNB) des 27 États membres. Conformément à cette position, il s'est dit déterminé à défendre un budget pour 2021 de 192,1 milliards d'EUR en crédits d'engagement aux prix courants.

Selon les députés, la crise actuelle ne devrait pas compromettre l'ambition de progresser vers l'objectif de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone globale, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et la législation européenne sur le climat devraient contribuer pleinement à un saut qualitatif dans les efforts politiques et financiers.

Le Parlement s'est prononcé pour un niveau de dépenses en faveur de la biodiversité de 10 % et a demandé que le niveau des dépenses consacrées à l'intégration de la lutte contre le changement climatique soit de 30% pour 2021.

Soulignant qu'Horizon Europe sera le principal programme de développement de nouvelles solutions pour le climat, les députés ont demandé un financement accru pour tous les programmes de recherche contribuant à faire de l'Union le chef de file mondial des technologies vertes et à renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale, à réduire sa dépendance à l'égard des technologies clés étrangères, à faire de l'Union un acteur de premier plan dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité, à développer de nouveaux traitements pour les maladies graves telles que le cancer et à développer des capacités de calcul à haute performance et de traitement des données.

Le Parlement a formulé une série de recommandations, comme par exemple:

- soutenir davantage les petites et moyennes entreprises (PME) qui contribuent de manière notable à la création d'emplois, et qui sont les plus susceptibles d'être les plus touchées par la récession économique résultant de la pandémie de COVID-19;
- octroyer un financement supplémentaire à la politique de cohésion et une plus grande souplesse pour répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et démographiques à venir;
- mettre en place une stratégie globale en faveur du tourisme, l'un des secteurs les plus touchés par la crise, soutenue par une dotation spécifique au moyen d'un programme distinct de l'UE dans le prochain CFP;
- mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux dans le budget de l'Union pour 2021 et renforcer les actions sociales de l'Union, notamment au travers du Fonds social européen +;
- lancer une nouvelle stratégie de l'Union pour la sécurité en 2021;
- allouer le budget nécessaire afin de garantir une capacité supérieure au mécanisme de protection civile de l'Union ;
- doter Erasmus+ d'un financement suffisant afin qu'il soit accessible aux personnes de tous horizons et de tous âges;
- renforcer la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP) en portant une attention accrue à l'agriculture à petite échelle et à la pêche artisanale, compte tenu du rôle important que ces politiques joueront dans la réalisation du pacte vert;
- garantir des moyens suffisants dans le budget 2021 afin d'anticiper un statu quo éventuel, voire une détérioration de la situation des migrants à la frontière entre l'Union et la Turquie.

Les députés ont également souhaité que le futur CFP pour 2021-2027 comprenne une clause de conditionnalité pour la protection de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux afin de veiller à ce que, pour bénéficier d'un financement de l'Union, les États

membres soient tenus de respecter intégralement l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

Un niveau de paiements suffisant et réaliste

Le Parlement a affirmé sa détermination à éviter toute nouvelle crise des paiements, notamment dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Il insiste sur la nécessité de continuer de veiller à apporter un niveau élevé de liquidités aux États membres dans le cadre de la réponse à la pandémie. Il a rappelé que le plafond global des paiements doit également tenir compte du volume sans précédent des engagements restant à liquider à la fin de 2020, dont devra se charger le prochain CFP.

De plus, le fait que en 2021 les crédits de paiements seront largement consacrés à l'achèvement des programmes de la période 2014-2020 ne devrait pas empêcher le lancement de nouveaux programmes.